



**CONSEIL COMMUNAL  
DU CHENIT**  
CANTON DE VAUD  
**LEGISLATURE 2011-2016**  
**P.V.NO 25-27.06.2016**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 27 JUIN 2016**  
Hôtel de Ville du Sentier  
Salle du Conseil communal

<b>Présidence :</b>	Mme Carole DUBOIS	Présidente
<b>Vice-Présidence :</b>	M. Michel VULLIOUD	1er Vice-Président
<b>Scrutateurs :</b>	Mme Jacqueline CRISTIANO	Scrutatrice
	M. Fabrice AUBERT	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Carole Dubois, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public.  
Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

- a) Appel nominal
- b) Procès-verbal de la séance du 11 avril 2016
- c) Communications de la Présidente
- d) Communications de la Municipalité

a) L'appel nominal fait ressortir la présence de 50 Conseillers (ères)

Sont excusés :	Mmes et MM.	Aubert Christophe
		Aubert Philippe
		Blondeau Stefan
		Frey Nicolas
		Gauthier Romain
		Giordano Cédric
		Guignard Nicolas
		Keusen Reynold
		Kunz Marc
		Maillefer Danielle
		Matthey Julien
		Oberson Marianne
		Rieben Micheline
Absents :	Mme et MM.	Bichsel Pierre
		Bodenmann Jacques-Victor
		Glauser Ricci Marlène
		Guinand Alain
		Monthe Francis
		Rochat Fabien
		Rochat Frédéric

La Municipalité est présente in Corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence pour la dernière séance de la législature 2011 – 2016 qui est également sa dernière séance de Présidente du Conseil communal.

**c. Communications de la Présidente**

Mme la Présidente donne la communication suivante :

-le Bureau a dû constituer une Commission intercommunale pour étudier le projet de nouveau



règlement du SDIS qui doit encore être accepté par les Municipalités et sera transmis au Conseil communal en septembre.

Elle donne ensuite la parole à Mme le Syndic pour les

#### **d. Communications de la Municipalité**

**En préambule, Mme le Syndic a le très grand plaisir de nous annoncer que Melles Cynthia Audemars et Julie Zooler ont réussi leurs examens de fin d'apprentissage d'employée de commerce, apprentissage effectué dans les bureaux communaux, et leur adresse toutes ses félicitations.**

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

#### **Anniversaires**

La personne suivante a fêté son nonantième anniversaire :

- Mme Marguerite Leresche, du Sentier, le 16 avril.

Une délégation de la Municipalité lui a rendu visite pour lui transmettre ses vœux et lui remettre le traditionnel cadeau.

#### **Bourgeoisie de la Commune du Chenit**

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

##### **Naturalisation facilitée – étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV)**

- M. Angelo Daniel CONDECA CONDEIAS, au Brassus ;
- Mme Maria Céilia DA SILVA ROCHA SOUSA, au Brassus ;
- M. Alberto DA SILVA SOUSA, au Brassus ;
- Mme Noëlia LIBIANO MAGALHAES à l'Orient ;
- M. Pedro Miguel DE SOUSA MAGALHAES à L'Orient.

##### **Naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV)**

- Mme Daniela DI BIASE au Solliat ;
- Mme Cristina Fernanda DE SA DINIS au Brassus ;
- M. Emanuel Carlos DE SA DINIS au Sentier.

#### **Acte Notarié**

Par devant Maître Pierre Badoux, Notaire, la Municipalité a signé l'acte suivant :

- Acte constitutif d'un droit de superficie distinct et permanent sur les parcelles RF n<sup>os</sup> 242 et 243 des Bioux, accueillant la nouvelle station de traitement de l'eau potable, conformément au préavis no 2/2014.

#### **Personnel communal**

##### **Politique du sport - chargé de mission à 20%**

Afin de pouvoir l'appuyer dans ses projets liés au sport et compte tenu de la prochaine organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020, la Municipalité a décidé d'engager à 20% pour une durée déterminée, M. Dominique Rochat des Bioux. En tant que Président du Ski-Club Vallée de Joux et compte tenu du fait que M. Rochat a activement participé aux discussions visant à l'élaboration d'un premier concept pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse, il remplit ainsi toutes les conditions pour mener à bien ce projet, sous la supervision de la Municipalité.

M. Dominique Rochat est entré en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2016 et devra présenter dans le courant de l'automne 2016, une première analyse des besoins, après avoir mené des concertations utiles avec l'association du Centre nordique, Vallée de Joux Tourisme et les autorités communales.

M. Rochat assurera également la liaison entre le comité central de Lausanne 2020 (COJO) et les instances de la Vallée de Joux.



### Législature 2016 – 2021 – Répartition des dicastères

La Municipalité de la nouvelle législature (2016 – 2021) s'est réunie afin de procéder à la répartition des dicastères comme suit :

**Finances – Administration générale – Développement** – M. Stives Morand, Syndic ;  
**Routes et travaux – Garage communal – Déblai des neiges** – M. Olivier Baudat, Vice-Syndic ;

**Eau – Epuration – Traitement des déchets – Energies** – M. Laurent Reymondin ;

**Forêts – Alpage – Domaines – Protection civile** – M. Bertrand Meylan ;

**Bâtiments – Cimetières – Pompes funèbres – Tourisme** – M. David Pignet ;

**Aménagement du territoire – Police des constructions – Feu** – Mme Carole Dubois ;

**Instruction publique – Affaires sociales – Culture – Police** – M. Michel Beetschen.

#### Préavis no 10/2012 – Abri de protection civile dans l'immeuble des Terrasses

Récemment, le Service de la sécurité civile et militaire a informé la Municipalité que l'abri des Terrasses, sis à la Grand'Rue 55 au Sentier était conforme aux exigences. Cela permet de clôturer définitivement le préavis correspondant comme suit :

Coût total de l'investissement	Fr.	400'000.00
./ Prélèvement sur le fond d'exemption d'abris PCi	Fr.	376'520.30
<b>Solde financé par le budget de fonctionnement</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>23'479.70</u></b>

Le préavis voté par le Conseil communal se montait à Fr. 400'000.—.

#### Piste cyclable – goudronnage

Suite à l'approbation par le Conseil communal du goudronnage de la piste cyclable sur les bords de l'Orbe, les travaux n'ont pas encore débuté. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de retarder d'une année ce chantier.

#### Fermeture de l'office postal du Brassus

En date du 21 juin 2016, un tout-ménage adressé aux habitants du Brassus a été distribué par La Poste annonçant la fermeture de l'Office du Brassus et son remplacement dès cet automne par une agence postale.

A cette occasion, il était précisé : « *Sur demande de la Municipalité, la commission PostCom, l'autorité de régulation indépendante du marché postal, a analysé cette décision et l'a approuvée* ».

Afin de clarifier la position de la Municipalité, il convient de rappeler que l'Autorité communale, soutenue par le Village du Brassus et l'Association de Développement des Activités Economiques à la Vallée de Joux (ADAEV) s'est systématiquement opposée à toute fermeture de l'Office de poste du Brassus.

Comme seul un dixième des communes concernées par la fermeture d'un office, et selon les dispositions légales en vigueur, la Municipalité a saisi la PostCom afin qu'elle émette un avis sur cette restructuration. Malheureusement, après examen du dossier, l'autorité de régulation fédérale a constaté que la réorganisation prévue était conforme au principe du service postal universel. Il n'existe donc pas d'autre voie de recours afin de s'opposer au plan de la Poste.

La Municipalité ne peut que regretter cette décision qui, bien que légale, affaiblit encore une région périphérique comme la nôtre. De plus, il convient de relever l'attitude peu encline à la négociation de la part du géant jaune ce qui fâche particulièrement l'exécutif communal.

#### Chalets des Grandes Chaumilles et du Couchant – Préavis no 14/2013

Avec le retour de la belle saison, la Municipalité a démarré ce printemps les chantiers de réfection des chalets du Couchant et des Grandes Chaumilles. Rappelons que les travaux prévus consistent en la réfection des toitures. Le suivi des travaux est assuré par le responsable de l'exploitation des immeubles, M. Daniel Trotti.



De plus, si l'on veut toucher les subventions dues par les améliorations foncières, il convient d'attendre les autorisations y relatives. Il se trouve que pour ces deux dossiers, ces promesses de subventions ont quelque peu tardé.

### **Remerciements et vœux**

Arrivée au terme de la législature, la Municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont consacré du temps et de l'énergie au sein du Conseil communal. Une pensée particulière va aux membres des différents bureaux et notamment à Mmes Claire-Lise Piguët, Marianne Oberson et Carole Dubois, qui ont tour à tour occupé le poste de Présidente. La Municipalité est également reconnaissante envers les vices présidents, la Secrétaire et les scrutateurs qui ont assuré un travail efficace en séance ou lors des dimanches de votations.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir :

1. **Préavis no 6/2016 : Hôtel de Ville du Sentier, réfection de la toiture et réaménagement des surfaces de l'administration**
2. **Préavis no 7/2016 : Modernisation et amélioration du fonctionnement de la station de filtration du Brassus**
3. **Préavis no 8/2016 : comptes 2015**
4. **Traitement de la pétition : « Le Conseil administratif du Brassus s'oppose à la fermeture de l'office de poste du Brassus et demande aux autorités de la Commune du Chenit d'entreprendre toutes les démarches utiles qui permettraient d'en éviter la fermeture. »**

### **5. Divers et propositions individuelles**

qui est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

#### **1. Préavis no 6/2016 : Hôtel de Ville du Sentier, réfection de la toiture et réaménagement des surfaces de l'administration**

Mme la Présidente donne la parole au Rapporteur, M. Philippe Bohren :

La Commission pour le préavis 6/2016 était composée de :

MM. Philippe BOHREN	UDI	Président et Rapporteur
Jean-Pierre SONDEREGGER	UDI	remplaçant M. KRAFTZIK
Didier VAUCHER-DE-LA-CROIX	UDI	remplaçant M. Ph. AUBERT
Mme Nathalie BLONDEL	SOC&FG	
MM. Stephan SCHWAB	SOC&FG	
Jean-Claude ROCHAT	SOC&FG	
Marc FERRARI	F3	

La Commission in corpore s'est réunie le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016 à 19 h 00 dans la salle de la Municipalité pour étudier ce préavis.

Etaient également présents :

M. David Piguët Municipal

M. Bertrand Meylan Municipal

MM. Jaquier et Ghelfi, du Bureau Batinegg

Excusé : M. Marc-André Burdet, Greffe municipal.

La Commission tient à remercier très sincèrement ces personnes pour toutes les réponses, précisions et compléments qui leur ont été demandés. Et il y en a eu !

En préambule, M. D. Piguët apporte quelques informations complémentaires au préavis, notamment sur les débuts de discussions concernant la réfection du toit, il y a de cela 2 ans.

En effet, des gouttières ont commencé à faire leur chemin, les descentes d'eaux pluviales à l'intérieur du bâtiment ont débordé, et ceci a été constaté lors de la réfection des chambres de l'Hôtel.

En avançant dans ses réflexions, la Municipalité a pris l'option de redéfinir également l'organisation et la restructuration des services de l'administration.



En effet, les mentalités ont évolué, certains services cantonaux ont quitté la Vallée, la population indigène a augmenté, ainsi que le personnel frontalier.

De plus, la dernière rénovation datant de 1995, et au vu des regroupements de divers services déjà en place ou à venir au sein de la Vallée, il n'est pas utopique de prévoir l'avenir, comme l'avaient déjà bien compris nos prédécesseurs en 1958.

La nouvelle loi LAT (loi sur l'aménagement du territoire), agrémentée du PGA (plan général d'affectation), le manque de terrain disponible de la Commune, ont donc incité la Municipalité à poursuivre dans cette option. Le gabarit total du toit n'est pas modifié, soit en hauteur, longueur et largeur.

Ceci dit, la Commission s'est déplacée dans les combles, afin de constater, et pour beaucoup, de découvrir l'état des lieux.

Ceux-ci sont utilisés actuellement comme dépôts, stockage d'archives diverses, local de ventilation et conduits, locaux techniques, etc.

La charpente, en partie visible, notamment les fermes et tirants, est à nu, avec la vue d'une sous-couverture en lambris et fibro-ciment de l'époque. Il n'y a pas d'isolation particulière. Revenus en salle, M. Jaquier décrit et précise plus amplement les travaux envisagés, d'ailleurs bien mentionnés dans le préavis.

Etant donné que les accès actuels pourront être maintenus, soit escaliers et ascenseurs (il y en a 1 à chaque extrémité du bâtiment), les travaux dits lourds seront donc évités.

Points importants de la transformation :

- surface exploitable actuelle d'env. 300 m<sup>2</sup>, augmentée à env. 500 m<sup>2</sup>
- accès actuels utilisables sans gros travaux
- distribution du chauffage en direct, soit verticalement depuis la chaudière, qui est en bon état de fonctionnement
- plancher technique permettant le passage et la distribution des composants électriques, sanitaires, chauffage et ventilation, libérant de ce fait l'espace pour la nouvelle charpente
- les panneaux solaires pour l'eau chaude et les panneaux photovoltaïques produiront de l'énergie pour l'autoconsommation et seront posés à facettes, c'est-à-dire en suivant le cintrage du toit
- réactualisation de la sortie de la ventilation de la cuisine du restaurant
- mise aux normes de l'installation électrique
- remplacement des stores avec moteurs par groupage, et avec la technique actuelle rendant l'entretien beaucoup plus simple
- le bois utilisé pour la charpente, de certification COBS (Certificat d'origine bois suisse), sera effectivement suisse, voire partiellement de la Vallée, mais par échange de prestations
- le bois de la charpente actuelle sera partiellement recyclé par Sogebois, ou selon les pièces n'ayant pas été en contact avec la sous-couverture fibro-ciment, remis de gré à gré
- les travaux de charpente seront effectués par tranches (environ 3), sans l'arrêt du fonctionnement de l'administration
- les coûts mentionnés dans le préavis sont actuels, basés sur des travaux actuels réalisés par le Bureau Batinegg, et sur son expérience
- l'appartement d'un concierge, situé à l'extrémité OUEST est nécessaire dans un bâtiment de cette envergure, pour le contrôle technique, l'entretien et le nettoyage des bureaux de l'administration,.

Concernant la restructuration de l'administration communale, la Commission a détaillé ses questions niveau par niveau et retenu les points suivants :

- Sous-sol : Rien de changé dans la distribution des locaux et les travaux techniques divers
- Rez-de-chaussée : L'entrée ne subira que peu de modifications et sur la droite, les locaux loués à la gendarmerie ne seront pas revus



Sur la gauche, le bureau du contrôle des habitants sera déplacé à l'étage et le dit libéré pourrait être le local du bureau du Conseil

L'accès à mobilité réduite se fera toujours par l'arrière, au moyen d'une plate-forme de levage automatique, et une place de parc pour handicapés sera tracée à proximité

-1<sup>er</sup> étage :

C'est à ce niveau que la restructuration sera la plus importante.

La distribution des bureaux est revue de façon fonctionnelle et permettant une liaison entre eux pratique.

La réception est située à l'arrivée des escaliers, et dispose d'un desk avec guichet vitré donnant un visuel clair sur le secrétariat.

Ce choix a été fait après une bonne réflexion. En effet, cela ne péjore pas le personnel, car il sera en permanence à disposition des citoyens, et sera donc à même de les diriger plus rapidement au bureau concerné.

Ce qui n'aurait pas pu se faire, en installant la réception, au rez-de-chaussée avec le souci d'un ou d'une réceptionniste et la transformation total de répartition des bureaux

De plus, une petite zone confidentielle est prévue, attenante au secrétariat.

Les autres bureaux sont répartis selon le plan du préavis, et n'apportent pas de considération particulière, si ce n'est l'accès plus direct aux archives vivantes.

-2<sup>ème</sup> étage :

Le plus petit plateau utilisé par l'administration et qui comprendra comme actuellement le bureau technique communal et du responsable des bâtiments

La petite salle de conférence actuelle sera remplacée par les archives vivantes du bureau technique

-Combles :

Ce nouvel espace créé par la nouvelle charpente, comprendra notamment la salle de la Municipalité, un espace dit de détente au Nord, pouvant servir de salle de mariage par exemple, ou de réception pour la Municipalité.

Vis-à-vis, au Sud, petite terrasse ouverte avec vue imprenable sur la Commune.

Cette petite surface ouverte sera accessible par une paroi vitrée depuis le local dit de détente.

Les autres locaux comprennent des bureaux modulables en fonction des besoins ainsi qu'un local technique qui est d'ailleurs à peu près celui existant.

Et comme mentionné précédemment, l'appartement à l'extrémité OUEST.

Une nouvelle signalétique sera mise en place afin de guider les visiteurs, de l'entrée du bâtiment à la réception, soit par l'ascenseur ou les escaliers.

Questions posées par la Commission :

-Une isolation périphérique est-elle possible ?

Réponse : non, car sur le plan technique, il y aurait beaucoup trop de contraintes et une perte non négligeable de lumière, sans compter l'aspect extérieur du bâtiment et le coût.

-Qu'en est-il du chauffage à distance ?

Réponse : cette problématique n'est pas dans les vues actuelles de la Municipalité, mais pourrait être considérée lors de futurs travaux dans les années à venir.

A relever qu'une réfection simple du toit en elle-même s'élèverait à env. Fr. 750'000.--.



D'autre part, un autre projet conservant l'aspect actuel du toit, mais avec des lucarnes juxtaposées, et avec un gain de seulement 100 m<sup>2</sup> par rapport à l'existant a été étudié. Le montant se serait élevé à Fr. 1'500'000.- et la restructuration aurait été différente, notamment au 1<sup>er</sup> étage et aux combles.

La réalisation du toit tel que présentée s'élève à Fr. 1'850'000.-. Le solde étant attribué à la réorganisation et restructuration de l'administration communale, à la mise aux normes des techniques, ainsi qu'au remplacement des stores notamment.

Pour terminer, le coût tout de même élevé de cette rénovation va apporter une plus-value incontestable au bâtiment, une rationalisation du travail de l'administration communale, un accueil plus chaleureux des citoyennes et citoyens, et une grande perspective sur l'avenir des Communes de la Vallée.

Pour conclure, c'est à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, que la Commission vous propose d'accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

**M. Jean-Claude Rochat** se renseigne sur la durée des travaux et les nuisances extérieures concernant la terrasse et le parking ?

**M. David Piguet Municipal** répond que tout est prévu pour ne pas avoir de nuisances soit des travaux par étapes pour ne pas causer de problèmes de fonctionnement.

**Mme Marie-Laure Sirna** demande quel est l'avenir du café-restaurant ? Un appartement est prévu pour le concierge mais pourquoi ne pas avoir prévu un appartement de fonction pour le tenancier ?

**M. David Piguet Municipal** répond que le tenancier actuel partira comme prévu l'année prochaine, quant à l'appartement, il avait été prévu une place dans l'espace chambres afin de pouvoir offrir un appartement au tenancier.

**M. Benjamin Masudi N'Tambwe** ne comprend pas que les coûts soulevés vont apporter une plus-value estimable pour les Communes de la Vallée, comme cité dans l'avant-dernier paragraphe du rapport ?

**M. Philippe Bohren Rapporteur** explique qu'actuellement, plusieurs services se regroupent dans la Vallée, englobant les 3 Communes et au dernier étage il y a trois bureaux voire quatre qui seraient disponibles ; dans le futur, le regroupement des trois Communes de la Vallée risque d'être à nouveau envisagé.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis no 6/2016,**

**Ouï le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,**

**1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation/transformation du bâtiment de l'Hôtel de Ville (côté administratif) de la Commune du Chenit,**

**2. alloue dans ce but un crédit de CHF 3'348'000.-,**

**3. autorise la Municipalité à prélever CHF 348'000.- sur le fonds Rénovation des bâtiments, compte no 9281.39**

**4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9143.38 et d'amortir le solde, soit CHF 3'000'000.- en 25 ans au maximum par le budget de fonctionnement, compte no 3510.3312**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

**2. Préavis no 7/2016 : Modernisation et amélioration du fonctionnement de la station de Filtration du Brassus**

Mme la Présidente donne la parole à M. Cyrill Maillefer, Rapporteur :



La Commission composée de :

MM. Christophe Aubert F3, Michel Jeannin UDI, en remplacement de M. Stephan Blondeau, Hervé Maillard UDI, Marc Kunz SOC & FG et Cyril Maillefer, Rapporteur en remplacement de M. Christophe Aubert, s'est réunie au complet le mercredi 15 juin 2016 à la station du Brassus puis à l'Hôtel de Ville. M. Laurent Reymondin représentait la Municipalité et MM. Patrick Houlmann et Johann Gigandet représentaient le Bureau RWB.

### Contexte

La source du Brassus est un élément essentiel du réseau d'eau de la Commune du Chenit. Son débit de 1800 m<sup>3</sup> /jour en fait l'apport principal de notre approvisionnement en eau potable.

Depuis quelque temps, la qualité du traitement de l'eau a baissé. Les causes sont multiples :

- Une station de filtration sous-dimensionnée par rapport aux volumes d'écoulement des eaux qui a précocement usé un matériel fortement sollicité
- La difficulté de gérer la station manuellement lors de la survenue de pluie ou d'orage, l'eau de la source du Brassus étant régulièrement polluée par des germes et des matières fécales
- De plus, la Commune a rencontré des problèmes avec l'entreprise mandatée pour l'entretien des ozoneurs, éléments essentiels au processus de filtration des eaux. Celle-ci n'a pas donné satisfaction dans l'entretien du matériel et ne sera plus sollicitée.

Ces problèmes constatés par le Service des eaux communal à la station de filtration du Brassus ont amené la Municipalité à mandater le Bureau RWB pour réaliser une analyse du processus de filtration de l'eau. Le Bureau RWB a réalisé un audit très complet et a émis une série de recommandations pour améliorer le traitement des eaux. Ce rapport d'audit a été approuvé par le laboratoire cantonal. Parmi les nombreuses propositions de modifications, la Municipalité en a retenu plusieurs qui sont présentées dans le préavis soumis au Conseil communal. Sans revenir dans le détail sur chacune des modifications proposées, puisque chacune et chacun a forcément pris le temps de lire le préavis en question, les travaux prévoient une :

- a) modification de l'informatique de gestion de la station
- b) remplacement des ozoneurs
- c) remplacement des vannes du filtre à sable
- d) divers et imprévus

L'ensemble des travaux prévus nécessite un investissement de FR. 675'000.-. Finalement, la Municipalité mentionne le caractère indispensable de ceux-ci pour garantir une eau de qualité au robinet.

### Discussions

Les discussions avec le représentant de la Municipalité et du Bureau RWB ont permis de répondre à divers questionnements que se posaient les membres de la Commission :

- Avez-vous une idée de ce que pourraient être les « divers et imprévus » en plus du suivi assuré par RWB ?

**M. Reymondin** : par exemple, la nécessité de créer des hublots dans les 3 colonnes d'ozonation pour voir ce qu'il se passe à l'intérieur. On espère que cela ne sera pas nécessaire, car il serait coûteux de la réaliser. Suivant les résultats du suivi par RWB, d'autres aménagements pourraient intervenir si malgré ces modifications la qualité de l'eau n'est toujours pas optimale. Le processus est complexe et on ne peut anticiper le résultat de ces actions.

**RWB** : il y aura aussi des analyses qui devront être faites par un laboratoire spécialisé en Allemagne. On n'en connaît pas le nombre, car il faut déjà effectuer ces changements et voir ensuite si cela sera nécessaire. Il y a une part d'incertitudes dans ce processus. Cela peut



fonctionner très bien et nécessiter peu d'analyses. Mais il n'est pas exclu que des problèmes surviennent, tout dépendra de la qualité de l'eau à la sortie.

-Aurait-on pu imaginer « bricoler » à moindres coûts cette station sans investir autant ?

**M. Reymondin** : oui, mais cela nécessiterait de maintenir une gestion manuelle par le personnel communal, comme c'est déjà le cas actuellement. A chaque orage, ils doivent se déplacer pour régler la station et l'arrêter si besoin. Cela met fortement sous pression les trois employés du service des eaux et limite le volume d'eau traitée. L'informatisation permettra une gestion automatisée et pourra dès lors aussi fonctionner la nuit au moment où l'électricité est moins coûteuse et s'adapter automatiquement en cas d'orage.

**RWB** : cette gestion humaine amène aussi un risque. Si la personne n'est pas là au bon moment pour arrêter la station, l'eau sera de mauvaise qualité au robinet. L'informatisation générera cela automatiquement en fonction de la qualité de l'eau à l'entrée. Le but secondaire est aussi de moins chlorer l'eau et l'informatique permet une gestion optimale des apports de chlore, la gestion manuelle est moins précise.

-La présence de matière fécale dans chacune des analyses questionne, quelle est la cause de cela ?

**M. Reymondin** : cela est dû aux déjections des vaches et génisses ou à l'épandage de fumier, toutes les sources sont contaminées par cela. Malgré les zones de protection autour de la captation, les eaux sont contaminées en raison du sol calcaire du Jura. L'eau ruisselle et s'infiltré partout, on ne maîtrise pas cela. Toutefois, la qualité de l'eau au robinet est d'excellente qualité. L'eau passe dans des filtres à sable, puis dans des colonnes d'ozonation, puis au travers de filtres à charbon et finalement elle est chlorée pour éliminer toute contamination bactériologique.

**RWB** : il s'agit d'eau de surface qui pénètre rapidement dans le sol, en 2 heures l'eau de ruissellement se retrouve dans la source. Le processus est très rapide. Il ne s'agit pas de prise d'eau souterraine ou de nappe phréatique comme en plaine.

-La station de filtration est-elle déjà tombée en panne ?

**M. Reymondin** : oui, c'est ce qui a déclenché la demande d'audit au Bureau RWB. La station est tombée en panne ou a dû être arrêtée régulièrement. Durant 10 mois, la station a fonctionné avec un ozoneur arrêté ce qui a engendré une baisse de la production de 30 %.

-Par rapport au total de l'eau consommée, quel volume apporte la source du Brassus ?

**M. Reymondin** : elle est indispensable car elle représente jusqu'à 65 % du total de l'eau consommée au Chenit.

La Commission s'est réunie un jour de pluie et a pu constater sur place, à la station du Brassus, que l'eau était brune à son arrivée, Elle a ainsi pu se rendre compte de la nécessité de disposer d'une station de filtration performante. Lors des délibérations, les membres de la Commission se sont réjouis de constater que l'eau de la source du Brassus ne contenait aucune trace de pesticides, de produits chimiques ou de traces de médicaments, ce qui est une chance par rapport à la qualité de l'eau que l'on peut retrouver dans certaines communes du plateau.

La perspective d'informatiser la gestion de la station de filtration, pour décharger les employés communaux de la pression liée à l'urgence de se rendre sur place à la survenue de chaque orage, a aussi convaincu la Commission de la pertinence de ces investissements.

Après lecture du rapport du Bureau RWB, la Commission salue le choix de la Municipalité de se concentrer sur les recommandations principales dans un souci d'économie. L'ensemble des modifications conseillées dans ce rapport représentait un coût de FR. 810'000.-, bien supérieur au montant du préavis soumis.

La Commission tient à remercier le représentant de la Municipalité et les représentants du Bureau RWB pour leurs réponses claires et précises.

## **Conclusions**



Convaincue de la nécessité de réaliser ces améliorations pour maintenir un approvisionnement en eau potable de qualité, la Commission vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions 1,2,3,4 telles que mentionnées dans le préavis 7/2016.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

**M. Jean-Claude Rochat** revient sur l'historique de cette station de filtration qu'il a visitée par 3 fois avec les employés communaux et les spécialistes, l'installation était prévue pour durer 50 ans avec entretien courant ; à la deuxième visite : rapport d'entière satisfaction ; à la 3<sup>ème</sup> visite, après la mise en service, il a fallu encore deux années pour en assurer le bon fonctionnement. Enfin, le 11 octobre 2011, nouvelle visite de la Commission de gestion sans évoquer la qualité de l'eau. Il est surpris de la rapide dégradation entre 2011 et aujourd'hui a deux questions :

-les normes ont-elles changé ?

-peut-on qualifier aujourd'hui l'eau du réseau comme potable ?

**M. Laurent Reymondin Municipal** remercie M. Rochat pour ce rapport sur les visites de la Commission de gestion et donne les informations demandées :

-le cahier des charges a été mal réalisé au départ

-la qualité de la source varie en fonction des orages

-un équilibre avait été trouvé pour assurer la qualité de l'eau

-le matériel électronique ne peut pas fonctionner pendant 50 ans, il doit être modernisé et adapté régulièrement.

Aujourd'hui, on arrive à 14 ans de fonctionnement de la station. Puisqu'on a des problèmes avec des ozoneurs en fin de vie on en a profité pour prévoir les changements de matériel informatique également.

Les contrôles sont faits manuellement par le Service des Eaux actuellement alors qu'ils n'étaient pas prévus ainsi, ce qui demande beaucoup de main d'œuvre.

Pour ces raisons, la Municipalité a préféré demander cet audit pour déterminer ce qui pouvait être amélioré. Le Bureau d'ingénieurs a dit tout de suite qu'il n'y avait qu'un seul mode de fonctionnement alors qu'il y avait en fait beaucoup de variations, il était donc nécessaire de modifier le matériel électronique pour faciliter et simplifier le processus de traitement.

**M. Stéphane Reymond** : Au poste divers et imprévus est mentionné que certaines analyses pourraient être faites en Allemagne, pourquoi pas plus près ?

**M. Laurent Reymondin Municipal** explique que la source du Brassus a beaucoup de matières organiques et le laboratoire le plus efficace actuellement est en Allemagne.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu le préavis 7/2016,**

**Où le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**1. autorise la Municipalité à réaliser les travaux de modernisation et amélioration du fonctionnement de la station de filtration du Brassus**

**2. alloue dans ce but un crédit de CHF 675'000.-**

**3. autorise la Municipalité à emprunter CHF 675'000.- si nécessaire et ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 28'000'000.-**

**4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9144.96 et d'amortir l'investissement en 15 ans au maximum par le compte 810.3311.1.**

**M. Pierre-Olivier Capt** se renseigne sur la situation de l'amortissement des premiers travaux effectués sur la station ?



**Mme le Syndic** pense que ces travaux initiaux doivent être amortis mais vérifiera.

Mme la Présidente remercie M. Maillefer et les membres de la Commission pour leur travail.

### **3.Préavis no 8/2016 : comptes 2015**

Mme la Présidente prie M. Frédéric Simond, Président de la Commission de gestion, de venir à la tribune et lui demande s'il a des remarques à ajouter en plus du rapport de la Commission :

**M. Frédéric Simond** n'a pas de remarque et ajoute que s'il n'y a pas de question en fin de rapport c'est que celles-ci ont été posées en cours de visite.

Mme la Présidente met en discussion le rapport de la Commission de gestion. La parole n'est pas demandée, elle remercie les membres de la Commission et leur Président pour leur travail. Elle procède ensuite à la lecture des comptes 2015 chapitre par chapitre en demandant aux membres du Conseil de poser leurs questions au fur et à mesure de sa lecture.

Au compte 610, Police, corps de Police, **M. Didier Vaucher** voudrait que le Conseil soit informé de la réponse qu'il avait reçue de la Municipalité soit que la différence entre le budget et les comptes est une conséquence de la péréquation.

**M. Stives Morand Municipal** précise qu'en effet le chiffre des charges peut varier puisqu'il est calculé en fonction de notre point d'impôt, par rapport à notre richesse.

**M. Jacques-André Rochat** : en page 39, valeur du point d'impôt de 2005 à 2015, comment interpréter cette valeur en 2016 ?

**Mme le Syndic** explique qu'effectivement, la Commune a eu à fin 2014 une rentrée financière qui a modifié notre point d'impôt cette année pour 2016. Notre point d'impôt va baisser et selon la péréquation tout va baisser, ce sera sans grande surprise pour 2016 mais il faudra ensuite quelques années pour le rééquilibrer.

Mme la Présidente demande à M. Didier Vaucher de venir à la tribune en l'absence de M. Romain Gauthier, Président de la Commission des Finances.

Elle ouvre une discussion sur le rapport de la COFIN :

**Mme Nathalie Blondel** a une remarque concernant le rapport de la Caisse de secours G.-H. Piguet à la page 2 : M. André Fehlé n'est pas membre du Comité.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet les comptes 2015 à l'approbation du Conseil qui les accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT**

**Après avoir pris connaissance :**

**-des comptes de l'année 2015,**

**-des rapports municipaux,**

**-des rapports de la Commission de finances et de la Commission de gestion,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :**

**1. accepte les comptes communaux, de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation Ami-Napoléon Rochat, ainsi que les comptes de pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés**

**2. donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015**

**3. donne décharge à la Commission des finances**

**4. donne décharge à la commission de gestion**

Mme la Présidente remercie M. Vaucher et tous les membres de la Commission des Finances ainsi que M. Romain Gauthier Président pour leur travail.

### **4. Traitement de la pétition : « Le Conseil administratif du Brassus s'oppose à la**

**fermeture de l'office de poste du Brassus et demande aux autorités de la Commune du Chenit d'entreprendre toutes les démarches utiles qui permettraient d'en éviter la fermeture. »**

Mme la Présidente donne la parole à M. Pierre-Olivier Capt pour la lecture de son rapport :



### **Introduction**

La pétition étant un objet rarement utilisé dans la Commune, il a fallu au soussigné se pencher sur les aspects procéduraux de cet outil. La Commission in corpore composée de Mme Laurence Trotti, F3, Mme Marianne Oberson, SOC & FG, M. Michel Beetschen, SOC & FG, M. Frédéric Rochat, UDI et M. Pierre-Olivier Capt, UDI, Président, s'est donc réunie rapidement en date du 30 mai 2016 pour discuter de nos positions respectives sur le sujet, de la procédure de la pétition en se référant en premier lieu au règlement de notre Conseil et en particulier à son article 63 et suivants.

A noter que le traitement d'une pétition étant uniquement du domaine de compétences du Conseil communal, il n'y a pour cet objet pas de préavis de la Municipalité.

### **Démarches entreprises**

Lors de notre première réunion, nous avons discuté des éléments connus des uns et des autres, ainsi que des avis préliminaires. A l'unanimité, la Commission a décidé d'entreprendre tout ce qui lui semblait possible pour soutenir cette pétition.

Le soussigné s'est entretenu avec le Greffe municipal, la Présidente du Conseil et diverses personnes pour se faire une idée aussi précise que possible de la situation. Différents documents, tels que la pétition en elle-même, un exemple de pétition du Grand conseil sur le sujet, des documents fédéraux, coupures de presse, correspondances ont pu être pris en compte par la Commission.

Une séance a été fixée au 13 juin, en présence de représentants de la Municipalité, Mme Jeannine Rainaud, Syndic et M. Stives Morand Municipal, du Conseil administratif du Village du Brassus, M. Patrick Viquerat Président, de l'ADAEV, M. Eric Duruz, Directeur, de Vallée de Joux Tourisme, M. Cédric Paillard, Directeur.

Nous remercions toutes ces personnes pour leur présence à la séance et plus généralement leur engagement sur ce dossier.

L'objectif initial de cette séance étant de faire un point formel sur les démarches déjà effectuées, d'analyser l'impact de la décision de La Poste Suisse sur notre Commune pour la population jeune et moins jeune, l'économie régionale, ainsi que le tourisme. Il fut aussi et surtout question de voir dans quelle mesure nous pourrions influencer le processus en cours.

### **Commentaires de la Commission**

Plusieurs points ont attiré l'attention de la Commission, en voici les principaux :

- La Poste a pour objectif d'être rentable, la loi le lui impose. Toutefois, certaines manœuvres internes laissent perplexes. En effet, plusieurs entreprises du Village ou de la Commune en général utilisent les services de la poste du Brassus, toutefois le chiffre d'affaires ainsi réalisé n'est pas comptabilisé dans le CA du bureau de poste du Brassus, mais dans celui d'une autre division.
- Depuis plusieurs années, les heures d'ouverture se sont réduites, au point qu'il est quasiment impossible d'y aller lorsqu'on travaille de journée...Il n'est de fait pas surprenant de constater ensuite une baisse de fréquentation.
- Il y a du monde à la poste du Brassus, selon de très nombreux avis de clients, dont certains membres de la Commission. Il y en a aussi beaucoup, souvent avec un temps d'attente significatif à la poste du Sentier. Quel est donc le but de la manœuvre, péjorer un maximum le service dans tous les offices par un temps d'attente qui augmentera au Sentier pour décourager de manière générale les clients d'effectuer des transactions aux guichets ?
- l'agence postale comme alternative est la proposition de La Poste. Et si le commerce décide ou est contraint de cesser un jour ses activités, La Poste doit alors réétudier la situation. La question de la Commission à laquelle elle n'a pas trouvé réponse est la suivante « sur tout le territoire suisse un bureau de poste a-t-il seulement une fois été rouvert suite à la cessation d'activité d'une agence postale ? »
- La Poste exige lors de la procédure de consultation ou d'information à la Commune la confidentialité absolue sur les discussions auprès des interlocuteurs présents, soit la Municipalité. Si la Commission comprend que le secret de tractation puisse être parfois nécessaire, dans ce cas elle ne le comprend pas et le déplore ! Sur ce genre de décision c'est en premier lieu la population qui est impactée. Elle



devrait donc être informée en premier lieu.

-la Commission invite ceux qui le souhaitent à se procurer une copie de la prise de position de la PostCom sur le site internet de La Poste. Parmi les éléments qui peuvent prêter à discussion, il est cocasse de lire que l'OFCOM est compétent pour juger de la surveillance de services de paiement, mais que la Poste n'a aucune obligation de lui fournir des données qui lui permettent de prendre position. Un peu comme si nous devions nous prononcer sur un préavis mais sans le dossier dudit préavis ...

Prenons maintenant un peu de hauteur... De par son relatif isolement géographique, les différents acteurs de la Vallée de Joux s'investissent pour la développer, concentrer les activités humaines dans des zones spécifiques, cela dans le sens de la politique fédérale et cantonale. La Commission estime pour le moins dommage que les impulsions extérieures soient très souvent négatives, avec notamment des péréquations toujours plus défavorables, une mobilité vers l'extérieur toujours difficile (avec la gare du Day seul point de liaison extérieure pour la Vallée qui voit sa transformation reportée sine die et qui en l'état nécessite notamment aux personnes âgées ou à mobilité réduite des dons d'acrobatie pour descendre du train !), des fermetures de bureaux de Poste à répétition. A noter que tout cela dépend du même département fédéral et qu'il est quelque peu choquant d'entendre que La Poste se fiche (ou pardon n'est pas compétente...) des répercussions que peut engendrer la fermeture d'un office sur une région de manière globale.

Finalement cette dégradation ou en tous cas stagnation imposée de l'extérieur, n'est-elle pas le début d'un mouvement pour nous envoyer vivre dans des tours en ville et laisser la Vallée aux loups et aux ours... ou alors devrions-nous envisager de faire une principauté ? Ce dernier paragraphe est de l'ordre de l'ironie ou l'humour (noir) à chacune et chacun de choisir...

Plus sérieusement, la Commission comprend que La Poste comme toute la société évolue et doit évoluer. Toutefois, certains éléments dans les méthodes de travail et de communication, le peu d'intérêt aux situations spécifiques ne peuvent que nous laisser songeurs.

#### **Conclusion :**

**Au vu de ce qui précède, la Commission constate que bien que la Municipalité en collaboration avec l'ADAEV et le Conseil administratif du Village ait fait tout ce qui était possible au niveau procédural pour essayer de maintenir l'office postal, y compris un recours à la Commission fédérale Postcom, La Poste a malheureusement et contre l'avis municipal décidé de fermer ce bureau. De ce fait, la Commission vous recommande à l'unanimité, selon l'art. 65 du règlement du Conseil communal la prise en considération de cette pétition.**

Si cette unique conclusion est acceptée, elle invite la Municipalité à vérifier encore une fois toutes les démarches possibles au niveau politique, administratif ou juridique pour que cette pétition soit entendue. Notamment comme le stipule l'art. 63, en transmettant la pétition aux autorités fédérales, notamment les membres de la députation vaudoise à Berne, en attirant notamment leur attention sur la cohérence politique nécessaire entre mobilité, aménagement du territoire et desserte postale. Naturellement, elle prie la Municipalité d'informer le Conseil de la suite donnée à cette pétition.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

**M. Benjamin Masudi N'Tambwe** voudrait savoir quelles sont les chances de réussite de la pétition ?

**Mme le Syndic** répond que tout avait été envoyé à Postcom, c'est La Poste qui décide, il n'y a eu que 4 ou 5 bureaux qui n'ont pas été fermés suite à de telles démarches, sur des dizaines. Actuellement, il y a peu de chances que ce bureau reste ouvert, il est possible de faire suivre le dossier aux représentants à Berne bien qu'il n'y ait plus de chances.

**M. Benjamin Masudi N'Tambwe** demande pourquoi on traite de cette question puisqu'on connaît la réponse ?

**Mme la Présidente** répond qu'il est du ressort du Conseil communal de traiter toute pétition quelle qu'elle soit.

**M. Benjamin Masudi N'Tambwe** : si nous votons favorablement, n'est-ce pas un faux espoir pour les habitants du Brassus ?

**Mme la Présidente** explique que non, c'est une façon de témoigner de notre solidarité.



**Mme le Syndic** confirme que tout ce qui était possible a été fait, maintenant peut-être qu'en transmettant cette pétition à Berne, cela rendra possible une discussion à un plus haut niveau mais la discussion est très difficile.

**M. Jean-Luc Lecoultre** rappelle que tous les 4 ans nous avons l'occasion d'envoyer un certain nombre de personnes à Berne où certains représentants du Canton de Vaud ont voté la loi sur la poste en demandant qu'elle fasse des bénéficiaires.

**M. Pierre-Olivier Capt** précise que le courrier reçu par les habitants du Brassus a été envoyé dans l'intervalle de la rédaction de ce rapport et une des questions interpellant la Commission était la communication. Concernant nos représentants à Berne, l'idée est aussi d'attirer l'attention et permettrait de signaler les conséquences de ce vote et leur cohérence.

**M. Stives Morand Municipal** relève qu'il y a quelques semaines, lors de la votation sur les services publics, tous les partis ont été du même avis ; il pense bien de suivre la proposition de la Commission.

**Mme le Syndic** ajoute que les gens du Brassus n'ont pas été surpris de cette décision puisque l'information avait déjà été faite en décembre 2015.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet la conclusion de la Commission au vote du Conseil qui l'accepte à la majorité, sans avis contraire, avec une abstention, soit :

## **LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,**

**Vu la présente pétition**

**Où le rapport de la Commission d'étude,**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**Adopte la conclusion suivante :**

**Au vu de ce qui précède, la Commission constate que bien que la Municipalité en collaboration avec l'ADAEV et le Conseil administratif du Village ait fait tout ce qui était possible au niveau procédural pour essayer de maintenir l'office postal, y compris un recours à la Commission fédérale Postcom.**

**La Poste a malheureusement et contre l'avis municipal décidé de fermer ce bureau. De ce fait, la Commission vous recommande à l'unanimité, selon l'art. 65 du Règlement du Conseil communal la prise en considération de cette pétition.**

**Si cette unique conclusion est acceptée, elle invite la Municipalité à vérifier encore une fois toutes les démarches possibles au niveau politique, administratif ou juridique pour que cette pétition soit entendue. Notamment comme le stipule l'art. 63, en transmettant la pétition aux autorités fédérales, notamment les membres de la députation vaudoise à Berne en attirant notamment leur attention sur la cohérence politique nécessaire entre mobilité, aménagement du territoire et desserte postale. Naturellement, elle prie la Municipalité d'informer le Conseil de la suite donnée à cette pétition.**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

### **5. Divers et propositions individuelles**

**M. Stéphane Reymond**, dans les communications municipales concernant les travaux de la piste cyclable, voudrait savoir pourquoi ceux-ci sont retardés ?

**M. Olivier Baudat Municipal** explique que la réalisation est retardée en raison d'une conduite Sogebos au Centre sportif qui doit passer par le plus court chemin, celui de la piste cyclable ; il était préférable d'attendre que ces travaux soient effectués pour poursuivre.

**M. Jean-Luc Lecoultre** transmet une remarque de plusieurs personnes de 18-25 ans fréquentant le nouveau fitness du Centre sportif ayant été priées de laisser leur place à l'arrivée d'un groupe sportif de la Vallée de Joux, de quel droit cela se fait-il ?

**M. Laurent Reymondin Municipal** confirme que ce n'est pas correct et va s'occuper de ce problème.

**M. Dominique Duvoisin** espère que la prochaine législature se passera au mieux, il aimerait une meilleure communication concernant les travaux de la Route du Risoud au Brassus ; ce serait bien d'informer les entreprises de cet endroit auparavant par un courrier.



**Mme le Syndic et M. Christian Vullioud Municipal** quittant leurs fonctions au 30 juin 2016, Mme la Présidente leur cède la parole ; tous deux adressent quelques mots au Conseil retraçant les faits marquants et points importants de leurs années passées à la Municipalité et adressent des remerciements à tous, forment leur vœux les meilleurs pour la prochaine année et la prochaine législature.

A son tour, Mme la Présidente quitte aussi sa fonction au 30 juin prochain pour rejoindre la Municipalité, elle relate dans son discours l'histoire du col du Marchairuz, qui suscite toujours non seulement l'émotion du départ mais surtout du retour dans notre belle Vallée de Joux.

Elle remercie les membres du Conseil qui terminent leur fonction avec la fin de cette législature ainsi que ceux qui poursuivent leur engagement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 22 h 40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :

Carole Dubois

La Secrétaire :

Paulette Reymond





